

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 13 juillet 2020, à 19:48 heures, sans public, suivant les mesures appliquées par l'arrêté ministériel 689-2020 du 25 juin 2020 décrété par le ministre de la Santé et des Services Sociaux pour contrer la propagation du COVID-19.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère

Sont absents : Stéphane Gauthier, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1) Dépôt des états financiers 2019;
- 2) Dépôt du rapport du maire 2019;
- 3) Dérogation mineure 2020-008;
- 4) Dérogation mineure 2020-009;
- 5) Bonification mineure pour l'offre d'achat du camion F550;
- 6) Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 651-20 décrétant une dépense de 324 000 \$ et un emprunt de 324 000 \$ pour les travaux de voirie sur les rues Arthur-Péloquin, Messier et Raîche;
- 7) Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 652-20 pour la vidange des boues des 4 étangs
- 8) Programme d'aide à la voirie locale/ Volet redressement des infrastructures locales – RIRL;
- 9) Programme d'aide à la voirie locale/ Volet redressement des infrastructures locales – AIRRL;
- 10) Autorisation d'émission de permis de ventes de garage.

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

L'ordre du jour est adopté avec une correction au point 7 par le retrait du terme emprunt.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2019

ATTENDU QU'un avis public annonçant le dépôt des états financiers a été affiché aux deux endroits déterminés par le conseil ainsi que sur le site internet, le 29 juin 2020;

ATTENDU QUE le rapport de vérification pour l'année 2019, préparé par le Groupe FBL, est déposé au conseil de la municipalité de Saint-Germain. Une copie est remise à chacun.

ATTENDU QUE monsieur Danny Coderre, CPA auditeur, CA, M.Sc., chez FBL, présente le rapport financier 2019 aux membres du conseil en soulignant les points les plus importants.

Le rapport financier 2019 est déposé séance tenante.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

Madame la mairesse dépose les faits saillants du rapport financier au 31 décembre 2019.

RÉSOLUTION 242.07.2020

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2020-008 – 110, RUE DENIS

ATTENDU QU'une demande de dérogation est déposée concernant la construction d'une remise adjacente au garage détaché. La demande consiste à autoriser une distance de 0m entre les deux bâtiments accessoires au lieu d'une distance de 2 mètres;

ATTENDU QUE le garage détaché sera construit en cour latérale;

ATTENDU QUE le terrain possède une grande superficie et qu'il est possible d'implanter la remise à un autre lieu sur le terrain;

ATTENDU QUE la superficie de garage est atteinte au maximum et que le retrait du mur mitoyen entre le garage et la remise augmenterait la superficie du garage;

ATTENDU QUE le demandeur n'a pas démontré le préjudice sérieux causé par l'application du règlement de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif en urbanisme propose à l'unanimité, de refuser la demande de dérogation telle que déposée par le demandeur;

Un vote est demandé pour la dérogation : 4 contre 0 pour

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de refuser la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du 110, rue Denis pour tous les motifs cités précédemment.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 243.07.2020

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2020-009 – 359, RUE DES BRUANTS

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure est déposée concernant la construction d'une propriété unifamiliale isolée de deux étages. La demande consiste à autoriser une hauteur supérieure de 43% à la hauteur des bâtiments construits sur les terrains contigus alors que le maximum est de 35%.

ATTENDU QUE le voisin immédiat est une propriété d'un étage ayant une hauteur de 6.68 m;

ATTENDU QUE des terrains vacants contigus à des propriétés deux étages sont toujours disponibles;

ATTENDU QU'il est possible de modifier les plans sans dénaturer le projet;

ATTENDU QUE le demandeur n'a pas démontré le préjudice sérieux causé par l'application du règlement de zonage;

ATTENDU QU'après analyse et discussion, le comité consultatif en urbanisme propose, à l'unanimité, de refuser la demande de dérogation telle que déposée par le demandeur.

Un vote est demandé pour la dérogation : 4 contre 0 pour

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de refuser la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du 359, rue des Bruants pour tous les motifs cités précédemment.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 244.07.2020

BONIFICATION MINEURE POUR L'OFFRE D'ACHAT DU CAMION F550

ATTENDU QU'il a été résolu, lors d'une séance antérieure, de procéder à une offre d'achat pour le camion Ford F-550 au montant de 58 000 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QU'il est nécessaire de bonifier l'offre d'achat du camion F550 de 2000.00 \$ afin d'en faire l'acquisition;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de procéder à une offre d'achat pour le camion Ford F-550 au montant de 60 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE l'acquisition soit effectuée avec les surplus non affectés.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 651-20

Madame la conseillère Sarah McAlden, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le premier projet de règlement n° 651-20 décrétant une dépense de 324 000 \$ et un emprunt de 324 000 \$ pour les travaux de voirie sur les rues Arthur-Péloquin, Messier et Raîche;
- dépose le premier projet du règlement numéro n° 651-20 décrétant une dépense de 324 000 \$ et un emprunt de 324 000 \$ pour les travaux de voirie sur les rues Arthur-Péloquin, Messier et Raîche.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 652-20

Monsieur le conseiller Patrice Boislard, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le premier projet de règlement n° 652-20 pour la vidange des boues des 4 étangs du site des eaux usées;
- dépose le premier projet du règlement numéro n° 652-20 pour la vidange des boues des 4 étangs du site des eaux usées.

RÉSOLUTION 245.07.2020

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES - RIRL

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux; l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré); le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS,

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Germain-de-Grantham autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 246.07.2020

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / VOLET REDRESSEMENT DES
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES - AIRRL**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux; l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré); le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS,

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de de Saint-Germain-de-Grantham autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 247.07.2020

AUTORISATION D'ÉMISSION DE PERMIS DE VENTES DE GARAGE

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec autorise la tenue de rassemblements extérieurs conditionnellement au respect des mesures sanitaires;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens souhaitent tenir une vente de garage sur leur terrain privé;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'autoriser l'émission de permis de ventes de garage tout en invitant les citoyens à respecter les mesures sanitaires recommandées par le gouvernement du Québec.

QUE le permis de vente de garage indique les conditions à respecter.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de véto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Sur proposition de Sarah McAlden,

L'assemblée est levée à 19h56 heures.